



Botschaft
der Bundesrepublik Deutschland
Abidjan

39, boulevard Hassan II
(en face Hotel Ivoire)
Cocody, 01 B.P. 19 00, Abidjan 01

Tel.: (+225) 27 22 44 20 30

visa@abid.diplo.de
www.abidjan.diplo.de

Mise à jour: février 2021

Visa national REGROUPEMENT FAMILIAL d'un enfant avec son père ou sa mère résident en Allemagne

Procédure de demande:

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa national** sur le site Web suivant:
https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmlist.do?locationCode=abid&realmId=734
2. Veuillez **fournir les documents dans l'ordre indiqué ci-dessous** pour un traitement rapide de votre demande. Faites **les copies** nécessaires. Les demandes incomplètes peuvent être soumises mais ne seront pas traitées aussi longtemps que des documents importants manquent.
3. Les **traductions** de documents non germanophones doivent être effectuées par un traducteur agréé. Vous trouverez sur notre site Web une liste de traducteurs agréés en Côte d'Ivoire.
4. Les **frais de visa s'élèvent à 25.000 FCFA** pour des mineurs. Ils doivent être réglés **en espèces** sur demande. Si le parent qui vit en Allemagne est allemand ou ressortissant de l'Union européenne, la demande de visa est gratuite.
5. La demande de visa est traitée conjointement avec le service des étrangers géographiquement compétent en Allemagne (Ausländerbehörde). La demande sera donc transmise si et seulement si elle est complète. **Le délai de traitement est alors d'au moins 3 mois**. Les questions relatives à l'état d'avancement du dossier resteront pendant ce temps sans réponse.
6. Si une **vérification de documents administratifs ivoiriens** s'avère nécessaire, l'ambassade vous le fera savoir. Ce qui peut entraîner le paiement de frais supplémentaires et prolonger de plus de 3 mois le délai de traitement.
7. **L'enfant doit se présenter personnellement.**

Liste des documents à présenter:

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Un passeport biométrique valable au moins un an et demi à partir du dépôt de la demande de visa

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	3		Photos d'identité récentes sur fond blanc - respectant les critères de la biométrie – A ne pas coller sur le formulaire !
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Les non-Ivoiriens doivent présenter leur permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire, excepté les résidents de la CEDEAO munis de la carte consulaire délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.
<input type="checkbox"/>	2 originaux		Veillez compléter le formulaire de demande électroniquement sous le lien https://videx-national.diplo.de . Lorsque vous avez terminé, le système crée un document pdf que vous imprimez et signez.
<input type="checkbox"/>	2 originaux		La fiche d'informations signée relatives aux les conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations au cours de l'entretien (par exemple, interdiction d'entrée) à télécharger sous le lien : https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		<u>Cas ou les deux parents, ayant l'autorité parentale, sont présents lors de la demande de visa :</u> les deux parents doivent être en mesure de justifier leur identité, par la présentation des copies de leurs cartes nationales d'identité, et de signer les formulaires de demande de visa ainsi que la fiche d'informations relatives aux conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		<u>Cas ou un seul parent est présent lors de la demande de visa :</u> 1) Le parent présent doit être en mesure de justifier son identité, par la présentation d'une copie de sa carte nationale d'identité, et de signer les formulaires de demande de visa ainsi que la fiche d'informations relative aux conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations. 2) L'autre parent doit donner son consentement avec signature légalisée par une autorité officielle.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		<u>Cas ou les deux parents ne sont pas présents lors de la demande de visa :</u> La demande peut être faite par une personne à laquelle une procuration a été donnée. Il devrait s'agir de la personne chez laquelle l'enfant vit. 1) Cette personne doit être en mesure de justifier son identité, par la présentation d'une copie de sa carte nationale d'identité, et de signer les formulaires de demande de visa ainsi que la fiche d'informations relatives aux conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations. 2) La personne doit prouver qu'elle a l'autorisation par : - une procuration officiellement légalisée du parent vivant en
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		

	Nombre de documents	Traduction	Document
			<p>Allemagne ET également</p> <p>- une procuration officiellement légalisée du parent résident en Côte d'Ivoire (par exemple : légalisée par la Mairie)</p>
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	Un parent résidant en Côte d'Ivoire qui ne part pas vivre en Allemagne avec son enfant, et qui ne peut pas se présenter pour la demande de visa, doit donner son accord explicite pour le voyage. Il doit déclarer son consentement explicite auprès d'un Tribunal afin d'obtenir une autorisation parentale pour le regroupement familial.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	Si un des parents est décédé : fournir un certificat de décès
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	<p>Acte de Naissance de l'enfant : Copie Intégrale d'Acte de Naissance (pas Extrait de Naissance)</p> <p>Remarque : si la date de déclaration de naissance et la date de naissance diffèrent considérablement (plus de 3 mois), l'acte est probablement basé sur un jugement appelé "Jugement Supplétif" (marqué "JS" en marge de l'acte de naissance). La naissance a également peut-être été rectifiée dans le cadre de la restauration officielle des registres (elle se dénomme alors Jugement / Ordonnance de reconstitution / retranscription / rectification). Dans ces cas, une copie des décisions judiciaires respectives est à fournir. Si elles ne sont plus disponibles et ne peuvent plus être obtenues auprès du tribunal, une confirmation judiciaire doit être présentée (dénommée certificat de recherche infructueuse).</p>
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	En cas de mention d'une décision judiciaire sur l'acte de naissance (voir ci-dessus), fournir un Jugement Supplétif / une Ordonnance de reconstitution / de retranscription / de rectification etc.
<input type="checkbox"/>	2 copies		<p>Informations relatives au cursus scolaire, si l'enfant a atteint l'âge de la scolarisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Certificats de fréquentation de l'école primaire („certificat de scolarité“). 2) Cartes d'élève encore disponible, ainsi que des diplômes scolaires. La « collante » du « Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires » (CEPE) est souvent particulièrement utile. 3) Lister en français de manière détaillée <ul style="list-style-type: none"> - quand et où êtes-vous allé à l'école, y compris exactement la date, le nom, le lieu et le quartier des écoles fréquentées. Indiquer les points de repère importants à proximité de ses écoles (par exemple « à l'intersection du marché de Sicogi, derrière l'Hôpital Général Yopougon-Attié, anciennement appelé PMI de Yopougon »), - l'année de scolarisation en classe de CP1, ainsi que - du CM2, l'année où vous avez passé votre examen d'entrée en 6^{ème} (au collège)

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie bien lisible de la carte nationale d'identité du parent vivant en Allemagne, y compris les cachets d'entrée comme preuves d'éventuelles visites à l'enfant
<input type="checkbox"/>	2 copies		Attestation de résidence du parent vivant en Allemagne
Cas ou le parent résident en Allemagne n'est pas allemand ou ressortissant de l'Union européenne :			
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie bien lisible du titre de séjour allemand du parent
<input type="checkbox"/>	2 copies		Preuves de revenu du parent (par exemple : bulletins de salaire des 3 derniers mois)
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		<u>Cas ou l'enfant mineur a déjà 16 ans révolus, a c.-à-d. entre 16 et 18 ans :</u> Certificat de langue allemande de niveau C1 conformément aux normes CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), par exemple : certificat de langue de l'Institut Goethe d'Abidjan

Veuillez noter qu'avant la délivrance de visa, une preuve d'assurance maladie voyage valable peut être exigée.